

MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA PERSONNE MORALE

↳ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

↳ PIECES A FOURNIR

- 2 Procès-Verbaux (1 original et 1 copie).
- 2 exemplaires des statuts modifiés.

↳ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 76,01 € à l'ordre Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr